

MAIRIE DE GOND - PONTOUVRE

Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

**OBJET : AGRANDISSEMENT ET RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE DU
PONTOUVRE****LOT 1 - VRD****AVENANT 1**

Le Maire de GOND-PONTOUVRE,

-Vu l'article L2122.22 du Code des Collectivités Territoriales,

-Vu la délibération du Conseil Municipal de Gond-Pontouvre, datée du 2/06/2020 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal de GOND-PONTOUVRE,

-Vu le code de la commande publique du 1^{er} avril 2019 et ses ordonnances,
plus particulièrement les articles L2133-1 et R2123-1-1

- Vu la décision du Maire en date du 8 avril 2024 notifiant à l'entreprise EIFFAGE le lot 1 « VRD » pour un montant de 158 776 € HT (190 531.20 € TTC) et autorisant le Maire à signer avec l'entreprise l'acte d'engagement correspondant ;

-Considérant la nécessité de signer avec l'entreprise EIFFAGE un avenant 1 au lot 1 ;

DECIDE**Article 1 :**

L'Avenant a pour objet : les plus ou moins-values suivantes :

-Moins-value cheminement sécurisé vers restaurant et travaux sur le groupe scolaire : - 24 151.12 €

-Plus-value concernant le cheminement sécurisé vers le restaurant scolaire : 49 734.30 €

Le montant total des devis de plus et/ou moins-values est de : **25 583.18 € HT****Article 2 :**

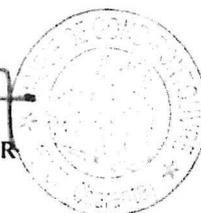
Le montant initial HT du marché / lot 1 est de : 158 776 € (190 531.20 € TTC)

Le montant HT de l'avenant 1 / lot 1 est de : 25 583.18 € (devis)

TOTAL HT 184 359.18 € (221 231.02 € TTC)

Impact en plus-value de l'avenant 1 sur le lot 1 : + **16.11 %****Article 3 :** la dépense correspondante est prévue sur l'exercice en cours.**Article 4 :** Monsieur Le Maire accomplira les formalités qui nécessitent cette opération et en particulier la signature De l'avenant 1 avec la société EIFFAGE tel qu'explicité ci-dessus.

Le 3 Février 2025


Le Maire, Gérard DEZIER

Mairie de GOND - PONTOUVRE

Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE**OBJET : AGRANDISSEMENT ET RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE DU
PONTOUVRE****LOT 2 - GROS OEUVRE****AVENANT 1**

Le Maire de GOND-PONTOUVRE,

-Vu l'article L2122.22 du Code des Collectivités Territoriales,

-Vu la délibération du Conseil Municipal de Gond-Pontouvre, datée du 2/06/2020 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal de GOND-PONTOUVRE,

-Vu le code de la commande publique du 1^{er} avril 2019 et ses ordonnances,
plus particulièrement les articles L2133-1 et R2123-1-1

- Vu la décision du Maire en date du 8 avril 2024 notifiant à l'entreprise KORMORNICZAC le lot 2 « Gros Oeuvre » pour un montant de 151 326.41 € HT (181 591.69 € TTC) et autorisant le Maire à signer avec l'entreprise l'acte d'engagement correspondant ;

-Considérant la nécessité de signer avec l'entreprise KORMORNICZAC un avenant 1 au lot 2 ;

DECIDE**Article 1 :**

L'Avenant a pour objet : les plus ou moins-values suivantes :

-Travaux intérieurs au Restaurant Scolaire : -3711.72 €

-Travaux de modification abords et infrastructures restaurant scolaire : 1997.64 €

-Travaux démolition restaurant scolaire : 2121.79 €

-Travaux pour extensions : recherche réseaux, rebouchage galerie existante, création
D'un palier + marches salle des maitres : 5627.82 €

-Moins value sur le temps d'installation chantier (bureau chantier) : -1687.55 €

Le montant total des devis de plus et/ou moins-values est de : **4 347.98 € HT****Article 2 :**

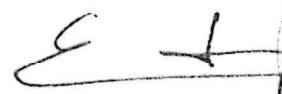
Le montant initial HT du marché / lot 2 est de : 151 326.41 € (181 591.69 € TTC)

Le montant HT de l'avenant 1 / lot 2 est de : **4 347.98 € (devis)**

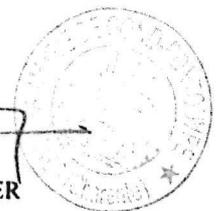
TOTAL HT 155 674.39 € (186 809.27 € TTC)

Impact en plus-value de l'avenant 1 sur le lot 2 : + **2.87 %****Article 3 :** la dépense correspondante est prévue sur l'exercice en cours.**Article 4 :** Monsieur Le Maire accomplira les formalités qui nécessitent cette opération et en particulier la signature De l'avenant 1 avec la société KORMORNICZAC tel qu'explicité ci-dessus.

Le 15 Janvier 2025



Le Maire, Gérard DEZIER



~~MAIRIE DE~~ GOND - PONTOUVRE

Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

**OBJET : AGRANDISSEMENT ET RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE DU
PONTOUVRE****LOT 3 - CHARPENTE - OSSATURE BOIS****AVENANT 1**

Le Maire de GOND-PONTOUVRE,

-Vu l'article L2122.22 du Code des Collectivités Territoriales,

-Vu la délibération du Conseil Municipal de Gond-Pontouvre, datée du 2/06/2020 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal de GOND-PONTOUVRE,

-Vu le code de la commande publique du 1^{er} avril 2019 et ses ordonnances,
plus particulièrement les articles L2133-1 et R2123-1-1

- Vu la décision du Maire en date du 8 avril 2024 notifiant à l'entreprise ACTION BOIS CONSTRUCTION le lot 3 « Charpente / Ossature bois » pour un montant de 170 569.17 € HT (204 683 € TTC) et autorisant le Maire à signer avec l'entreprise l'acte d'engagement correspondant ;

-Considérant la nécessité de signer avec l'entreprise ACTION BOIS CONSTRUCTION un avenant 1 au lot 3 ;

DECIDE**Article 1 :**

L'Avenant a pour objet : les plus ou moins-values suivantes :

-Plus-value protection charpente suite dégât des eaux : 1460.50 €

-Plus-value travaux modification renforcement charpentes restaurant scolaire et
Modification LOB de l'extension primaire : 3 586.98 €-Plus-value travaux pose d'un écran sous toiture pour commencer travaux en
Retard suite dégât des eaux restaurant : 2 609.75 €- Modification charpente auvent pour création chevêtre évacuation fumée
Chauffe eau STYX gaz: 1 728 €Le montant total des devis de plus et/ou moins-values est de : **9 385.23 € HT****Article 2 :**

Le montant initial HT du marché / lot 3 est de : 170 569.17 € (204 683 € TTC)

Le montant HT de l'avenant 1 / lot 3 est de : 9 385.23 € (devis)

TOTAL HT 179 954.40 € (215 945.28 € TTC)

Impact en plus-value de l'avenant 1 sur le lot 3 : + **5.50 %****Article 3 :** la dépense correspondante est prévue sur l'exercice en cours.**Article 4 :** Monsieur Le Maire accomplira les formalités qui nécessitent cette opération et en particulier la signature De l'avenant 1 avec la société ACTION BOIS CONSTRUCTION tel qu'explicité ci-dessus.

Le 21 Janvier 2025



Le Maire, Gérard DEZIER



MAIRIE DE GOND - PONTOUVRE

Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

OBJET : AGRANDISSEMENT ET RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE DU PONTOUVRE

LOT 7 - MENUISERIES EXTERIEURES / SERRURERIE

AVENANT 1

Le Maire de GOND-PONTOUVRE,

- Vu l'article L2122.22 du Code des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Municipal de Gond-Pontouvre, datée du 2/06/2020 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal de GOND-PONTOUVRE,
- Vu le code de la commande publique du 1^{er} avril 2019 et ses ordonnances, plus particulièrement les articles L2133-1 et R2123-1-1
- Vu la décision du Maire en date du 8 avril 2024 notifiant à l'entreprise ACTION BOIS CONSTRUCTION le lot 7 « Menuiseries extérieures / Serrurerie » pour un montant de 179 865.85 € HT (215 839.02 € TTC) et autorisant le Maire à signer avec l'entreprise l'acte d'engagement correspondant ;
- Considérant la nécessité de signer avec l'entreprise ACTION BOIS CONSTRUCTION un avenant 1 au lot 7 ;

DECIDE**Article 1 :**

L'Avenant a pour objet : les plus ou moins-values suivantes :

- Modification porte local APE, portes garage sous-sol, remplacement Porte local technique en sous-sol : -3 947.13 €
- Plus-value tôles laquées pour appui fenêtres restaurant en remplacement Appuis medium lot 9 : 6 489 €
- Plus-value habillage tôle pliée métallique RAL 9010 pour passage de câble Alimentation ENEDIS : 1 350 €
- Plus-value fourniture main courante INOX prévue non inox au marché : 797 €
- Plus-value modification porte de sortie ouvrante tiercée de secours / service office : 2 545.24 €
- Plus-value remise en œuvre garde-corps du rampant existant : 918 €
- Plus-value reprise main courante accès R1 : 612 €
- Moins-value suppression grilles de ventilation : - 1 476.74 €
- Moins-value suppression garde-corps restaurant : - 3 716.90 €

Le montant total des devis de plus et/ou moins-values est de : **3 570.47 € HT**

Article 2 :

Le montant initial HT du marché / lot 7 est de : 179 865.85 € (215 839.02 € TTC)

Le montant HT de l'avenant 1 / lot 7 est de : 3 570.47 € (devis)

TOTAL HT 183 436.32 € (220 123.58 € TTC)

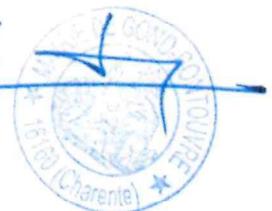
Impact en plus-value de l'avenant 1 sur le lot 7 : + **1.98 %**

Article 3 : la dépense correspondante est prévue sur l'exercice en cours.

Article 4 : Monsieur Le Maire accomplira les formalités qui nécessitent cette opération et en particulier la signature De l'avenant 1 avec la société ACTION BOIS CONSTRUCTION tel qu'explicité ci-dessus.

Le 15 Janvier 2025

Le Maire, *g. DEZIER*



AR Prefecture

016-211601547-20250203-AV1LOT10GSPONT-AR
Reçu le 05/02/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE GOND - PONTOUVRE

Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

OBJET : AGRANDISSEMENT ET RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE DU PONTOUVRE

LOT 10 - REVETEMENTS DE SOLS

AVENANT 1 – Annule et remplace le précédent suite à une inversion de chiffres sur le montant HT du marché initial

Le Maire de GOND-PONTOUVRE,

-Vu l'article L2122.22 du Code des Collectivités Territoriales,

-Vu la délibération du Conseil Municipal de Gond-Pontouvre, datée du 2/06/2020 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal de GOND-PONTOUVRE,

-Vu le code de la commande publique du 1^{er} avril 2019 et ses ordonnances,

plus particulièrement les articles L2133-1 et R2123-1-1

- Vu la décision du Maire en date du 8 avril 2024 notifiant à l'entreprise MARTAUD le lot 10 « Revêtements de sols » pour un montant de 72 471 € HT (86 965.20 € TTC) et autorisant le Maire à signer avec l'entreprise l'acte d'engagement correspondant ;

-Considérant la nécessité de signer avec l'entreprise MARTAUD un avenant 1 au lot 10 ;

DECIDE

Article 1 :

L'Avenant a pour objet : les plus ou moins-values suivantes :

-Cuisine : plinthes et faïences : 1607.90 €

-Plinthes faïence dans le réfectoire en remplacement des plinthes bois, chappe

Spéciale pour adaptation dalle existante cuisine : 2660.05 €

-Reprises points particuliers sols , plinthes et faïences suite à dégât des eaux : 2121.70 €

Le montant total des devis de plus et/ou moins-values est de : **6 439.65 € HT**

Article 2 :

Le montant initial HT du marché / lot 2 est de : 72 471 € (86 965.20 € TTC)

Le montant HT de l'avenant 1 / lot 2 est de : **6 439.65 € (devis)**

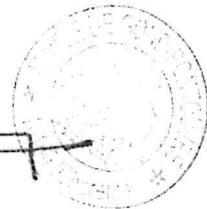
TOTAL HT 78 910.65 € (94 692.78 € TTC)

Impact en plus-value de l'avenant 1 sur le lot 2 : + **8.88 %**

Article 3 : la dépense correspondante est prévue sur l'exercice en cours.

Article 4 : Monsieur Le Maire accomplira les formalités qui nécessitent cette opération et en particulier la signature De l'avenant 1 avec la société MARTAUD tel qu'explicité ci-dessus.

Le 3 Février 2025



Le Maire, Gérard DEZIER

MAIRIE DE GOND - PONTOUVRE
Charente**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE**

**OBJET : AGRANDISSEMENT ET RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE DU
PONTOUVRE****LOT 10 - REVETEMENTS DE SOLS****AVENANT 1**

Le Maire de GOND-PONTOUVRE,

-Vu l'article L2122.22 du Code des Collectivités Territoriales,

-Vu la délibération du Conseil Municipal de Gond-Pontouvre, datée du 2/06/2020 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal de GOND-PONTOUVRE,

-Vu le code de la commande publique du 1^{er} avril 2019 et ses ordonnances,
plus particulièrement les articles L2133-1 et R2123-1-1- Vu la décision du Maire en date du 8 avril 2024 notifiant à l'entreprise MARTAUD le lot 10 « Revêtements de sols » pour un
montant de 72 741 € HT (86 965.20 € TTC) et autorisant le Maire à signer avec l'entreprise l'acte d'engagement correspondant ;

-Considérant la nécessité de signer avec l'entreprise MARTAUD un avenant 1 au lot 10 ;

DECIDE**Article 1 :**L'Avenant a pour objet : les plus ou moins-values suivantes :

-Cuisine : plinthes et faïences : 1607.90 €

-Plinthes faïence dans le réfectoire en remplacement des plinthes bois, chappe

Spéciale pour adaptation dalle existante cuisine : 2660.05 €

-Reprises points particuliers sols , plinthes et faïences suite à dégât des eaux : 2121.70 €

Le montant total des devis de plus et/ou moins-values est de : **6 439.65 € HT****Article 2 :**

Le montant initial HT du marché / lot est de : 72 741 € (86 965.20 € TTC)

Le montant HT de l'avenant 1 / lot est de : **6 439.65 € (devis)**

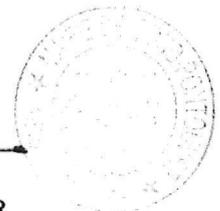
TOTAL HT 79 180.65 € (95 016.78 € TTC)

Impact en plus-value de l'avenant 1 sur le lot : **+ 8.85 %****Article 3 :** la dépense correspondante est prévue sur l'exercice en cours.**Article 4 :** Monsieur Le Maire accomplira les formalités qui nécessitent cette opération et en particulier la signature De l'avenant 1 avec la société MARTAUD tel qu'explicité ci-dessus.

Le 15 Janvier 2025



Le Maire. Gérard DEZIER



MAIRIE DE GOND - PONTOUVRE

Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

OBJET : AGRANDISSEMENT ET RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE DU PONTOUVRE**LOT 11 - PEINTURE****AVENANT 1**

Le Maire de GOND-PONTOUVRE,

-Vu l'article L2122.22 du Code des Collectivités Territoriales,

-Vu la délibération du Conseil Municipal de Gond-Pontouvre, datée du 2/06/2020 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal de GOND-PONTOUVRE,

-Vu le code de la commande publique du 1^{er} avril 2019 et ses ordonnances, plus particulièrement les articles L2133-1 et R2123-1-1

-Vu la décision du Maire en date du 8 avril 2024 notifiant à l'entreprise LARPE le lot 11 « PEINTURE » pour un montant de 29 758.80 € HT (35 710.56 € TTC) et autorisant le Maire à signer avec l'entreprise l'acte d'engagement correspondant ;

-Considérant la nécessité de signer avec l'entreprise LARPE un avenant 1 au lot 11 ;

DECIDE**Article 1 :**

L'Avenant a pour objet : les plus ou moins-values suivantes :

-Travaux en moins-value sur parois : - 2700.80 €

-Peinture sur pignons salle restaurant suite dégât des eaux : 1 094.50 €

-Fourniture et pose d'une toile salle restaurant , sas et sanitaires suite à dégât des eaux : 2607.14 €

-Peinture plafond et joues salle restaurant suite dégât des eaux : 433.42 €

-Fongicide anti humidité avant pose toile dans sanitaire restaurant : 836.16 €

-Salle APE supprimée : - 1757.72€

-Fourniture et pose d'une toile sanitaire personnel restaurant suite dégât des eaux : 812.63 €

-Fongicide anti humidité avant pose toile dans sanitaires personnel restaurant : 901.28 €

Le montant total des devis de plus et/ou moins-values est de : **2 226.61 € HT****Article 2 :**

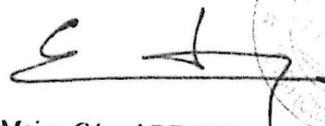
Le montant initial HT du marché / lot 11 est de : 29 758.8 € (35 710.56 € TTC)

Le montant HT de l'avenant 1 / lot 11 est de : **2 226.61 € (devis)**

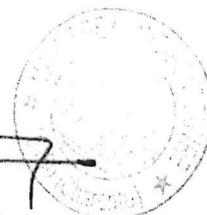
TOTAL HT 31 985.41 € (38 382.49 € TTC)

Impact en plus-value de l'avenant 1 sur le lot 11 : **+ 7.48 %****Article 3 :** la dépense correspondante est prévue sur l'exercice en cours.**Article 4 :** Monsieur Le Maire accomplira les formalités qui nécessitent cette opération et en particulier la signature De l'avenant 1 avec la société LARPE tel qu'explicité ci-dessus.

Le 15 Janvier 2025



Le Maire. Gérard DEZIER



MAIRIE DE GOND - PONTOUVRE

Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

.....

OBJET : AGRANDISSEMENT ET RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE DU PONTOUVRE**LOT 12 - ELECTRICITE - Courants forts et faibles****AVENANT 1**

Le Maire de GOND-PONTOUVRE,

-Vu l'article L2122.22 du Code des Collectivités Territoriales,

-Vu la délibération du Conseil Municipal de Gond-Pontouvre, datée du 2/06/2020 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal de GOND-PONTOUVRE,

-Vu le code de la commande publique du 1^{er} avril 2019 et ses ordonnances, plus particulièrement les articles L2133-1 et R2123-1-1

- Vu la décision du Maire en date du 8 avril 2024 notifiant à l'entreprise BRUNET le lot 12 « ELECTRICITE » pour un montant de 59 510 € HT (71 412 € TTC) et autorisant le Maire à signer avec l'entreprise l'acte d'engagement correspondant ;

-Considérant la nécessité de signer avec l'entreprise BRUNET un avenant 1 au lot 12 ;

DECIDE**Article 1 :**L'Avenant a pour objet : les plus ou moins-values suivantes :

-Travaux en plus-value non prévus initialement : 1039 €

-Mise en place alarme PPMS Groupe Scolaire : 3791 €

-Mise en place alarme PPMS Groupe Scolaire : 3765 €

-Changement alarme intrusion existante non compatible pour extension : 8416 €

-Modification éclairage extérieur à la demande du bureau de contrôle : 1776 €

-Test des équipements électriques suite à dégât des eaux : - 365 €

Le montant total des devis de plus et/ou moins-values est de : **19 152 € HT****Article 2 :**

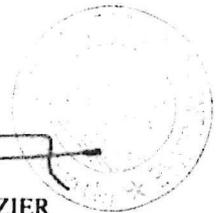
Le montant initial HT du marché / lot 12 est de : 59 510 € (71 412 € TTC)

Le montant HT de l'avenant 1 / lot 12 est de : **19 152 € (devis)**

TOTAL HT 78 662 € (94 394.40 € TTC)

Impact en plus-value de l'avenant 1 sur le lot 12 : + **32.18 %****Article 3 :** la dépense correspondante est prévue sur l'exercice en cours.**Article 4 :** Monsieur Le Maire accomplira les formalités qui nécessitent cette opération et en particulier la signature De l'avenant 1 avec la société BRUNET tel qu'explicité ci-dessus.

Le 15 Janvier 2025



Le Maire, Gérard DEZIER

MAIRIE DE GOND - PONTOUVRE

Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

OBJET : AGRANDISSEMENT ET RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE DU PONTOUVRE**LOT 13 - PLOMBERIE - Chauffage/Ventilation/Plomberie**

AVENANT 1

Le Maire de GOND-PONTOUVRE,

-Vu l'article L2122.22 du Code des Collectivités Territoriales,

-Vu la délibération du Conseil Municipal de Gond-Pontouvre, datée du 2/06/2020 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal de GOND-PONTOUVRE,

-Vu le code de la commande publique du 1^{er} avril 2019 et ses ordonnances, plus particulièrement les articles L2133-1 et R2123-1-1

- Vu la décision du Maire en date du 8 avril 2024 notifiant à l'entreprise SNEE le lot 13 « PLOMBERIE » pour un montant de 394 674.29 € HT (473 609.15 € TTC) et autorisant le Maire à signer avec l'entreprise l'acte d'engagement correspondant ;

-Considérant la nécessité de signer avec l'entreprise SNEE un avenant 1 au lot 13 ;

DECIDE**Article 1 :**L'Avenant a pour objet : les plus ou moins-values suivantes :

-Travaux en moins-value suppression local APE : - 4250.81 €

-Remplacement des sanitaires suite à dégât des eaux : 4293.10 €

Le montant total des devis de plus et/ou moins-values est de : **42.29 € HT****Article 2 :**

Le montant initial HT du marché / lot 13 est de : 394 674.29 € (71 412 € TTC)

Le montant HT de l'avenant 1 / lot 13 est de : **42.29 € (devis)**

TOTAL HT 394 716.58 € HT (473 659.89 € TTC)

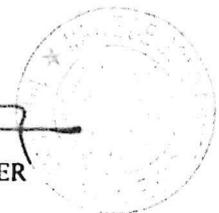
Impact en plus-value de l'avenant 1 sur le lot 13 : + 0.01 %

Article 3 : la dépense correspondante est prévue sur l'exercice en cours.**Article 4 :** Monsieur Le Maire accomplira les formalités qui nécessitent cette opération et en particulier la signature De l'avenant 1 avec la société SNEE tel qu'explicité ci-dessus.

Le 15 Janvier 2025



Le Maire, Gérard DEZIER



MAIRIE DE GOND - PONTOUVRE

Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

.....

**OBJET : AGRANDISSEMENT ET RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE DU
PONTOUVRE****LOT 14 - EQUIPEMENT CUISINE ET CHAMBRES FROIDES****AVENANT 2**

Le Maire de GOND-PONTOUVRE,

-Vu l'article L2122.22 du Code des Collectivités Territoriales,

-Vu la délibération du Conseil Municipal de Gond-Pontouvre, datée du 2/06/2020 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal de GOND-PONTOUVRE,

-Vu le code de la commande publique du 1^{er} avril 2019 et ses ordonnances,
plus particulièrement les articles L2133-1 et R2123-1-1

- Vu la décision du Maire en date du 23 avril 2024 notifiant à l'entreprise BENARD le lot 14 « EQUIPEMENT CUISINE ET CHAMBRES FROIDES » pour un montant de 65 118 € HT (78 141.60 € TTC) et autorisant le Maire à signer avec l'entreprise l'acte d'engagement correspondant ;

-Vu la décision du Maire en date du 25 Juin 2024 consistant en un avenant N° 1 faisant évoluer le marché à 68 212 € HT (81 854.40 € TTC) soit une augmentation de 4.75 %.

-Considérant la nécessité de signer avec l'entreprise BENARD un avenant 2 au lot 14 ;

DECIDE**Article 1 :**L'Avenant a pour objet : les plus ou moins-values suivantes :

-Modification hotte inox suite à déplacement de cloison : 840 €

-Changement lave vaisselle à auto condensation en remplacement du matériel existant hors d'usage

Après test de remise en fonction : 5777 €

Le montant total des devis de plus et/ou moins-values est de : **6617 € HT****Article 2 :**

Le montant initial HT du marché / lot 14 est de : 68 212 € (81 854.40 € TTC)

Le montant HT de l'avenant 2 / lot 14 est de : **6 617 € (devis)**

TOTAL HT

74 829 € HT (89 794.8 € TTC)

Impact en plus-value de l'avenant 1 sur le lot 14 : **+ 9.7 %****Article 3 :** la dépense correspondante est prévue sur l'exercice en cours.**Article 4 :** Monsieur Le Maire accomplira les formalités qui nécessitent cette opération et en particulier la signature De l'avenant 2 avec la société BENARD tel qu'explicité ci-dessus.

Le 15 Janvier 2025



Le Maire, Gérard DEZIER

